

**Objet : composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-54 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 2 février 2017 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 5 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 5 titulaires,

Vu les désignations des organisations syndicales des représentants du personnel siégeant au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

### ARRÊTE

**Article 1 :** La composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Communauté d'Agglomération Arlysère s'établit comme suit :

#### Représentants de la collectivité

##### TITULAIRES

Nom-Prénom	Fonction
Jean-Pierre ANDRÉ	Conseiller Délégué en charge de la Mutualisation et optimisation des effectifs
Christian RAUCAZ	Vice-Président en charge de la gestion des ressources humaines et des affaires générales
Christiane DETRAZ	Vice-Présidente en charge de la coordination des questions d'impact communautaire sur le territoire des communes de Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, La Giétaz, Notre Dame de Bellecombe, Saint Nicolas la Chapelle. Il lui est donné également délégation pour les dossiers ayant trait aux affaires financières, à la station essence du Val d'Arly et au chenil
Philippe BRANCHE	Conseiller Communautaire
Hervé MURAZ-DULAURIER	Conseiller Délégué en charge de la Sécurité au travail

##### SUPPLEANTS

Nom-Prénom	Fonction
Bruno KARST	Conseiller Communautaire
Pascale MASOERO	Vice-Président en charge des équipements culturels
Michel CHEVALLIER	Vice-Président en charge de la commande publique
Laurent VERNAZ	Conseiller Communautaire
Marie-Claude ANSANAY-ALEX	Conseillère Déléguée en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans le secteur Nord

## Représentants du personnel

### TITULAIRES

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
BEAUGRAND Reynald	FO
FRISON Hervé	FO
MERLET Amandine	FO
AIDOUN Zehoua	CGT
LEGER Alexis	CGT

### SUPPLEANTS

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
TERRIER François	FO
SALLETAZ Pascal	FO
CHAMIOT-PONCET Claudie	FO
BELLISAND Stéphane	CGT
LARQUEMIN Didier	CGT

**Article 2 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux de la collectivité.

**Article 3 :** Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble – 2, Place de Verdun, B.P. 1135, 38022 GRENOBLE – dans les deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie et aux membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Fait à Albertville, le 16 juin 2017

Franck LOMBARD

Président

